

Délibérations :

Séance du 14 mars 2019 : approbation du compte-rendu

Information :

A)Projet d'aménagement du cheminement « Esplanade/Place Cordesse » : présentation

ADMINISTRATION GENERALE

1) Comité de Revitalisation Economique et Commerciale (CREC) : adhésion de la Communauté de Communes du Gévaudan

2) Maison des Spécialistes : avenant à la convention

FINANCES

3) Compte administratif 2018 de la commune : approbation

4) Compte de gestion 2018 de la commune : approbation

5) Résultat d'exploitation du budget de la commune – Exercice 2018 : affectation des résultats

6) Fiscalité directe locale : fixation des taux

7) Budget primitif 2019 : proposition et vote

8) Tarifs communaux : fixation

9) Organisation des animations « Les estivales de la Daurade 2019 » : demande de subvention auprès de la Région Occitanie Midi Pyrénées

COMMANDE PUBLIQUE

10) Travaux de rénovation du crépi mur nord de l'Eglise Notre Dame de la Carce : attribution

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi onze avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MERLE, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2019

A l'ouverture de la séance,

Etaient présents (20) : ACHET Elisabeth – BAKKOUR Abdeslam – BARRERE Jean-Pierre – CALMETTES Denise – CHAUVEAU Juliette – COCHET Hervé – de LAGRANGE Monique – DELMAS Roselyne – FOISY Christine – GALIZI Raphaël – GIRMA Dominique – HUGONNET Valérie – MALIGE Thomas – MATHIEU Elisabeth – MERLE Marcel – MICHEL Angélique – MOULIS Marc – NOGARET Lise – SOLIGNAC Emmanuelle – VALENTIN Jean-Louis

Excusés ayant donné pouvoir (7) : BUNEL Josiane (pouvoir à MATHIEU Elisabeth) – FELGEIROLLES Aymeric (pouvoir à CHAUVEAU Juliette) – MARBIER Bernard (pouvoir à GALIZI Raphaël) – PALUMBO-COCHET Marjory (pouvoir à COCHET Hervé) – PIC Jérémy (pouvoir à MERLE Marcel) – PINOT Bernard (pouvoir à MICHEL Angélique) – SEGURA Matthias (pouvoir à ACHET Elisabeth)

Secrétaire de séance : SOLIGNAC Emmanuelle

A)Projet d'aménagement du cheminement « Esplanade/Place Cordesse » : présentation

A travers plusieurs constats (études, usage au quotidien,...), il ressort que le cœur de ville fonctionne sur une logique d'Est en Ouest, notamment s'agissant des cheminements piétons, alors que le flux de circulation est géré principalement sur un axe Nord-Sud. Depuis les principales poches de stationnement (Barry, Esplanade) vers les points centraux de la ville (Place Cordesse, « rue Droite »), un flux de piétons emprunte les pénétrantes que sont les rues Bonnet de Paillerets/Vidal et la rue des Teinturiers.

La première tranche concerne l'aménagement de la liaison Esplanade – Place Cordesse. L'Avant-Projet a été présenté le 20 mars par l'équipe de Maitrise d'œuvre au Maire et à l'équipe en charge du projet de revitalisation du cœur de ville. Outre l'aménagement de la voie et la suppression des derniers réseaux aériens, cet aménagement vise à :

- Assurer un meilleur partage de la voirie entre véhicules et piétons
 - Améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons
 - Mettre en valeur ces liaisons en valeur par une prise en compte de l'aspect paysager
 - Instaurer de nouveaux sens de circulation pour les véhicules légers et des horaires pour les véhicules de livraison
 - Marquer les passages spécifiques menant des espaces de stationnement au cœur de ville
 - Prendre en considération les projets d'aménagements menés dans le cadre du projet de revitalisation du cœur de ville : signalétique, mobilier et éclairage de la place Cordesse,
- L'avant-projet sera présenté par l'équipe de Maitrise d'œuvre (Cabinet MEGRET, associé à la SCP Bonnet-Teissier et à Cyril GINS) avant d'être proposé à la concertation publique.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOUVE, venu spécialement présenter ce projet en séance. Il présente la première phase de ce projet à travers des croquis et répond aux interrogations de chacun dès qu'il y en a.

Madame de LAGRANGE demande si des rétrécissements de chaussée sont prévus à certains endroits afin de limiter la vitesse des véhicules sur cette zone.

La réponse est négative.

Madame SOLIGNAC demande si un marquage au sol pour matérialiser les différentes zones voitures et piétons) sera effectué.

La réponse est non, puisque le principe qui sera appliqué à cette zone est celui de la « zone 30 ».

Madame SOLIGNAC demande s'il est prévu de sécuriser les devants de porte des maisons dont les issues se font sur les routes concernées.

Monsieur MOULIS répond par la négative, mais cela peut être réfléchi, et une concertation avec les citoyens concernés sera lancée. En revanche, il aborde le changement du sens de circulation de la Rue Bonnet de Pailherets. De plus, il indique qu'une réglementation des livraisons sera mise en place avec, probablement, un créneau de livraison la matin de 6h00 à 10h00 en centre-ville.

Monsieur BAKKOUR, après avoir entendu les explications relatives au nouveau système de circulation qui devrait être mis en œuvre sur la Place Henri Cordesse, indique qu'il serait très important d'étudier la sécurisation des abords de l'École de la Coustarade, afin d'éviter qu'un accident ne se produise aux sorties des classes.

Monsieur MOULIS répond qu'il paraît essentiel d'étudier ces soucis, d'autant plus que la circulation devrait s'intensifier suite aux aménagements proposés.

Monsieur le Maire aborde le coût de cette phase : 339 000 € TTC, subventionnés à 80 %.

Madame MICHEL souhaite savoir quand aurait lieu la phase opérationnelle de ce projet.

Monsieur le Maire répond le plus vite possible. Mais des délais sont imposés par les procédures à mettre en place. Les consultations pourraient avoir lieu en Mai pour une phase opérationnelle en automne 2019.

Monsieur MOULIS indique qu'une réunion publique sera programmée courant mai pour présenter ce projet.

Monsieur le Maire remercie Monsieur JOUVE pour sa présence et sa présentation.

B) Elections européennes 2019

Monsieur le Maire indique qu'il a envoyé un courrier à tous les membres du Conseil municipal, leur demandant de se mobiliser pour l'organisation du scrutin des élections européennes, qui se déroulera le dimanche 26 mai. Il est du devoir des élus de participer à l'organisation du scrutin, et espère que chacun se mobilisera à cet effet.

DELIBERATIONS

Séance du 14 mars 2019 : approbation du compte-rendu

Après s'être assuré que tous les conseillers municipaux ont bien reçu le compte-rendu de cette séance, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des remarques à faire sur son contenu.

Vote pour à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1) Comité de Revitalisation Economique et Commerciale (CREC) : adhésion de la Communauté de Communes du Gévaudan

Monsieur MOULIS indique :

Vu la délibération n°17 VI 084 du 30 juin 2017, relative à la signature de la convention de partenariat du CREC,
Considérant le courrier de demande du 7 mars 2019 de la Communauté de Communes du Gévaudan pour intégrer le CREC,

Il est indiqué :

Une convention de partenariat lie la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'association Essor Gévaudan à la Commune de Marvejols depuis la fin d'année 2017. Celle-ci s'inscrit dans la démarche Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Centres-bourgs » dont la Ville de Marvejols et la Communauté de Communes du Gévaudan ont été lauréates en 2014.

Le centre-bourg de Marvejols, historiquement poumon économique du bassin de vie, grâce aux nombreuses activités économiques, commerciales et artisanales, s'est trouvé fragilisé avec la disparition d'activités engendrant une augmentation des locaux vacants.

Pour répondre à cette problématique, la Commune de Marvejols s'engage afin de « renforcer l'attractivité pour améliorer la fréquentation du centre-ville » tel qu'identifié dans le programme d'actions opérationnelles de revitalisation du centre-bourg. Le partenariat impliqué par le CREC répond à plusieurs missions :

Impliquer les acteurs et partenaires locaux dans l'élaboration des documents de la programmation de l'AMI « Revitalisation Centre-Bourg » ;

- Associer les acteurs et partenaires locaux aux réflexions ou à la mise en place des projets structurants ;
 - Mutualiser les connaissances du territoire ;
 - Optimiser la communication des actions portées par le CREC ;
 - Prolonger le travail de réseau avec d'autres lauréates de l'AMI « centre-bourg » ;
- Contribuer par des actions communes à la vitalité des activités existantes et à l'accompagnement de nouveaux projets économiques qui peuvent s'implanter en cœur de ville.

La Communauté de Communes du Gévaudan, compétente en « politique locale du commerce » depuis le 1er janvier 2017 disposait de deux ans pour en définir l'intérêt communautaire. Fin 2018, l'intervention de la collectivité a été définie comme suit :

« L'élaboration d'une stratégie locale du commerce ».

Dans le cadre de cette réflexion, l'intercommunalité souhaite intégrer le CREC, afin de s'impliquer dans le partenariat porté par la Commune. Un projet d'avenant à la convention de partenariat du Comité de Revitalisation Économique et Commerciale du cœur de ville, jointe en annexe, sera proposé pour intégrer l'EPCI au CREC.

Monsieur MOULIS indique que la signature officielle de la CCG à ce dispositif aura lieu lors de la réunion du CREC prévue le 18 avril 2019 en Mairie.

Madame de LAGRANGE demande si cette contractualisation se traduira par des participations financières.

Monsieur FOUGERAY répond que non. Il s'agit d'un partenariat. Le CREC porte des actions qui, elles, peuvent ensuite être financées, mais il ne s'agit pas là d'un engagement financier des co-signataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Valider** l'intégration de la Communauté de Communes du Gévaudan au partenariat du CREC
- **Accepter** les termes de la convention proposée
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat du CREC, et à prendre toutes dispositions nécessaires à ce sujet

Vote pour à l'unanimité

2) Convention de la mise à disposition du cabinet de cardiologie des locaux de la maison des spécialistes : avenant n°1

Monsieur le Maire indique que le Docteur CHEYROUX et le Docteur LAUGAUDIN ont en commun un cabinet de cardiologie situé à la Maison des Spécialistes. En novembre 2017 le Docteur CHEYROUX a informé le Directeur Général de l'Hôpital Lozère (Mende-Marvejols) qu'il ne voulait plus assurer le rythme d'astreinte.

Dans ces conditions le Docteur LAUGAUDIN a adressé à Monsieur le Maire un courrier en date du 11 juin 2018 où il indique que le retrait du Docteur CHEYROUX remet en cause la pérennité du service de cardiologie et précise qu'il tient à ce que ce service, qu'il a contribué à créer, perdure.

De ce fait le Docteur LAUGAUDIN a mis fin à sa coopération avec le Docteur CHEYROUX, entraînant la dissolution de la SCM et du contrat d'exercice en commun.

Pour permettre le maintien de l'exercice du cabinet de cardiologie, qui constitue un service de proximité médical essentiel pour la population de Marvejols et du bassin de vie, Monsieur le Maire propose un avenant à la convention existante prise suite à la délibération du 10 octobre

2010, afin que le docteur LAUGAUDIN reprenne à son compte les locaux mis à disposition par la Ville de Marvejols.

En conséquence il est proposé de porter avenant à la convention existante :

En premier lieu à la fin du préambule selon les termes suivants :

« La Commune de Marvejols prend acte du retrait du Docteur CHEYROUX du cabinet de cardiologie de la Maison des Spécialistes porté à connaissance du directeur général de l'Hôpital Lozère par lettre recommandée avec accusé de réception en date 18 octobre 2017, indiquant qu'il ne voulait plus assurer le rythme de garde ou d'astreinte permanente 365 jours par an.

Dans ces conditions, pour permettre le maintien de l'exercice du cabinet de cardiologie, qui constitue un service de proximité médical essentiel pour la population de Marvejols et du bassin de vie, la Commune de Marvejols met à disposition les locaux du cabinet de cardiologie de la Maison des spécialistes uniquement au profit du docteur LAUGAUDIN »

En second lieu il est précisé au titre de l'article 1 que la convention est passée entre :

*« D'une part,
La commune de Marvejols représentée par son Maire, Marcel MERLE,
D'autre part,
Le cabinet de cardiologie représenté par le Docteur Bernard LAUGAUDIN »*

Monsieur le Maire ajoute que le Docteur LAUGAUDIN souhaiterait s'associer à un autre cardiologue qui souhaiterait s'installer sur notre territoire.

Madame FOISY précise que le Docteur CHEYROUX, qui consulte aujourd'hui au sein de l'Hôpital Lozère - Site du Gévaudan - ne fait que des consultations de cardiologie, mais ne prononce pas d'hospitalisation, sauf en cas de force majeure bien entendu. Sinon, seul le Docteur LAUGAUDIN procède à ces hospitalisations.

Madame DELMAS ajoute qu'il est très difficile pour le Docteur LAUGAUDIN d'assurer à lui seul toutes les gardes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** la modification des termes de la convention de mise à disposition des locaux de la Cardiologie tels que définis ci-dessus suite au départ du Dr CHEYROUX de la Maison des Spécialistes
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles, et notamment ladite convention

Vote pour à l'unanimité

FINANCES

3) Compte administratif 2018 de la commune : approbation

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2018 qu'il a établis comme suit :

BUDGET COMMUNE

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2018 (A)	6 132 956.66 €
	Dépenses de l'exercice 2018 (B)	5 070 002.01 €
	Résultat de l'exercice 2018(C=A-B)	1 062 954.65 €
	Excédent de Fonctionnement reporté (D)	808 067.13 €
	Résultat de clôture Fonctionnement (C+D)	1 871 021. 78 €
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2018 (E)	1 729 581.16 €
	Dépenses de l'exercice 2018 (F)	992 973.84 €
	Résultat de l'exercice 2018(G=E-F)	736 607.32 €
	Excédent d'investissement reporté (H)	698 844.00 €
	Résultat de clôture Investis.(I=G+H)	1 435 451.32 €
	Restes à réaliser Recettes 2018	588 440.60 €
	Restes à réaliser Dépenses 2018	533 774.47 €
	Solde Restes à réaliser (J)	54 666.13 €
Excédent de Financement global (I+J)	1 490 117.45 €	

Monsieur le Maire confesse un retard au niveau de la mise en œuvre des investissements prévus. Il fait observer que, avant qu'un projet n'arrive en phase de réalisation, il y a beaucoup de passages incontournables qui ne simplifient pas les démarches. La prudence a été de rigueur au début du mandat, ce qui n'a pas favorisé la mise en œuvre des investissements potentiels. Des investissements ont cependant été réalisés fin 2018 pour renouveler le matériel des services techniques municipaux.

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote, et n'y prend pas part.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** le compte administratif 2018 établi et présenté par Monsieur Marcel MERLE, Maire, qui s'est retiré au moment du vote

Vote : 20 pour – 6 contre

4) Compte de gestion 2018 de la commune : approbation

Madame ACHET expose :

BUDGET 2018 –COMMUNE

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018** ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2018** au 31 décembre **2018**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2018** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 21 pour – 6 contre

5) Résultat d'exploitation du budget de la commune – Exercice 2018 : affectation des résultats

Madame ACHET expose :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **1 871 021.78 €**

Madame MICHEL fait remarquer que les résultats font apparaître beaucoup d'excédent !

Madame ACHET répond en disant que ce solde est le cumul de 2 années budgétaires. La moitié de ces sommes est consacrée au remboursement du capital des emprunts de l'année suivante. Monsieur le Maire précise qu'en effet, 800 000 € de remboursement du capital de la dette ont été prévus au BP 2019.

Madame MICHEL revient sur le remboursement de l'emprunt inhérent aux travaux de l'Estancogne : où en sommes-nous ?

Monsieur le Maire répond que l'affaire n'est toujours pas tranchée à ce jour. L'arbitrage de la CRC nous était favorable, mais deux actions en justice ont été introduites, l'une sur le fond et l'autre sur la forme. Pour l'heure, le débiteur contractuel de cet emprunt est la Mairie, et se devrait d'honorer ses remboursements. Cependant, nous n'avons pas inscrit ces remboursements au BP.

Madame MICHEL fait remarquer que c'est une épée de Damoclès que nous avons sur la tête... Ainsi, la dette baisse de facto sur les documents remis en préparation de la séance, mais nous ne sommes pas sûrs de l'issue qui sera donnée à ce dossier.

Monsieur le Maire indique que dès que l'on recourt au tribunaux, cela engendre de la mobilisation en RH, en avocats, en frais d'honoraires, et les procédures sont toujours longues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté au 1068 en recettes d'investissement : **1 000 000.00 €**

Excédent reporté au 002 en recettes de fonctionnement : **871 021.78 €**

Vote : 21 pour – 6 contre

6) Fiscalité directe locale : fixation des taux

Il est proposé, pour l'exercice 2019, conformément à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 7 mars 2019, de ne pas majorer les taux pour chacune des trois taxes.

Madame MICHEL fait remarquer que l'évolution de la fiscalité directe locale depuis le début de ce mandat s'élève à plus de 6 % !

Monsieur le Maire indique qu'il assume tout à fait cette augmentation, qui intervient en sus de celle imposée par la CRC.

Monsieur VALENTIN dit que cette politique peut aussi éviter d'engager des investissements sans avoir au préalable obtenu des financements.

Madame de LAGRANGE rappelle que lors de derniers mandats, des subventions ont été notifiées, puis supprimées ensuite lors des élections régionales...

Monsieur le Maire souhaite que l'on ne revienne pas sur le passé !

Madame MICHEL souhaite interroger Monsieur le Maire sur sa motivation pour ne pas augmenter les impôts cette année.

Monsieur le Maire répond qu'il ne donnera pas suite à cette question.

Madame de LAGRANGE indique que l'opposition serait favorable à une baisse de la fiscalité.

Madame MICHEL reprend effectivement cet argument : pourquoi ne pas baisser la fiscalité au vu des « bons » résultats financiers ?

Madame SOLIGNAC ajoute que cela pourrait rendre Marvejols plus attractive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

• **Fixer** les taux des trois taxes directes locales applicables en 2019 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation, comme suit :

- Taxe d'habitation.....**16.28 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties..... **29.93 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.....**240.02 %**

Vote : 21 pour – 6 contre

7) Budget primitif 2019 : proposition et vote

Madame ACHET rapporte cette question. Elle est assistée de Monsieur FOUGERAY et de Madame CUCHEVAL (responsable du Pôle Finances).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'**adopter** le Budget Primitif 2019 de la commune, s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme suit :

- Fonctionnement : 6 675 473.78 €

- Investissement : 5 244 941.35 €

Plusieurs interrogations sont issues de l'analyse faite par les élus en préparation de la séance :

- *Sur les DEPENSES :*

Madame de LAGRANGE se demande pourquoi les dépenses en assurances ont augmenté.

Madame CUCHEVAL répond que c'est parce que les 3 assurances ont été globalisées.

Madame de LAGRANGE souhaite avoir plus de renseignement sur les honoraires. Quel type d'honoraire ?

Madame ACHET répond que 4 contentieux importants sont en cours, et génèrent des dépenses d'honoraires.

Madame SOLIGNAC remarque que le budget consacré aux fêtes et cérémonies a évolué.
Madame ACHET répond qu'il s'agit, pour partie, de l'augmentation du budget des Estivales ainsi que l'engagement d'autres actions municipales qui ont un coût.
Madame CUCHEVAL précise que certaines dépenses prévues sur ce budget vont glisser ensuite sur d'autres comptes.
Madame de LAGRANGE souhaite avoir plus de renseignements sur le budget alloué aux frais de nettoyage.
Monsieur le Maire répond que l'absentéisme anormal du personnel d'entretien de l'Ecole de la Coustarade nous a poussé à lancer une réflexion. Ainsi, la décision a été prise, plutôt que de remplacer les agents en arrêt maladie, de recourir à un prestataire extérieur pour répondre à ce besoin momentané. Il le regrette car ce n'est pas dans sa philosophie.
Madame de LAGRANGE demande si cette décision aura un impact sur le nombre de personnels.
Monsieur le Maire répond que les charges de personnel resteront les mêmes.
Monsieur BAKKOUR souhaite savoir pourquoi les dépenses en vêtements de travail est si importante.
Monsieur le Maire indique que le système de points attribués à chaque agent pour les vêtements de travail a montré ses limites. Ainsi, il ne suffisait plus à attribuer à chaque agent les vêtements nécessaires à la bonne exécution de leurs missions. Or, il est absolument indispensable que chacun puisse être équipé correctement.
Madame MICHEL reprend l'item « subvention aux associations » : de quoi s'agit-il ?
Madame ACHET répond qu'il s'agit de la subvention de fonctionnement versée à l'école libre, ainsi qu'à Sport Eté en vue du programme novateur lancé cette année pour les aides aux vacances scolaires, les aides au BAFA, et le futur « accueil jeunes ». Il s'agit là d'un choix politique que de mettre en avant la politique jeunesse.
Madame MICHEL veut avoir des précisions quant à la dépense « formation agents ».
Madame CUCHEVAL répond qu'il s'agit de la formation des élus.
Monsieur le Maire ajoute qu'un fond pour la formation des élus existe. Il reprend aussi les formations entreprises en direction des élus en début de mandat, assurées par Monsieur DASTARAC. Elles ont connu un réel succès. Monsieur DASTARAC a proposé ses formations à titre gratuit, et Monsieur le Maire souhaite là l'en remercier vivement. De plus, chaque élu est libre de demander à bénéficier de formation comme il le souhaite.

- Sur les RECETTES

Madame SOLIGNAC reprend la ligne inhérente aux travaux du Bd de Jabrun : les subventions sont sollicitées ou acquises ?
Madame ACHET répond qu'elles sont acquises.
Madame SOLIGNAC demande à quoi correspondent les 35 000 € indiqués en Restes à réaliser.
Madame CUCHEVAL répond qu'il s'agit des honoraires de maîtrise d'œuvre.
Madame ACHET aborde ainsi la réunion de travail qui a eu lieu tout dernièrement avec la CCG sur ce dossier. Elle souhaite faire financer ces travaux par l'Agence de l'Eau au titre de l'assainissement pour drainer l'eau de tout le bassin concerné, mais l'eau drainée doit attérir dans la Colagne. Or, ces dossiers prennent beaucoup de temps (jusqu'à 5 ans). Ils ne sont pas prêts à effectuer ces travaux d'envergure avant plusieurs années. Du coup, il a été évoqué de ne faire que les travaux de raccordement en eau des maisons qui ont des canalisations en plomb, mais pas tous les foyers, dans un premier temps au moins.
Monsieur BARRERE précise que tant qu'on n'a pas le feu vert de la CCG sur ce dossier, on ne le lancera pas.
Madame MICHEL profite que l'on parle du quartier pour indiquer qu'il devient impérieux de réfléchir à la sécurisation de l'accès à l'Ecole de la Sainte Famille, car c'est très dangereux. Il faut absolument faire quelque chose ! Avant qu'il n'arrive un pépin...

Monsieur BAKKOUR pense qu'il faudrait tout d'abord réfléchir à inverser le sens de circulation de la Traverse de Sénouard. Il pense qu'en montant les voitures devraient rouler moins vite qu'en la descendant.

Madame NOGARET indique que c'est une idée qui mérite d'être approfondie.

Monsieur le Maire dit que sur ce point précis, il n'a été destinataire d'aucune doléance de la part de la direction de l'établissement.

Monsieur BARRERE ajoute qu'un plateau traversant est prévu à cet endroit dans le cadre des travaux du Bd de Jabrun.

Monsieur MALIGE fait remarquer que le parking de Pineton n'est pas situé loin de l'établissement scolaire et pourrait permettre aisément aux parents qui s'y gareraient d'apporter leurs enfants à l'école en toute sécurité sans perdre trop de temps.

Madame de LAGRANGE souhaite avoir plus d'informations sur les acquisitions immobilières. Opération 885.

Madame ACHET répond qu'il s'agit de petites régularisations cadastrales.

Madame de LAGRANGE reprend la ligne consacrée à la fibre : 150 000 € : cela devait baisser !

Madame ACHET indique que cela a déjà baissé par rapport aux premiers éléments budgétaires qui avaient été transmis sur ce projet.

Monsieur le Maire ajoute que le déploiement de la fibre sur Marvejols ne sera pas réalisé en 2019, mais au moins partiellement en 2020. Quant à la participation communale, elle était de 520 000 € au départ, mais nous sommes arrivés aujourd'hui à un montant de 150 000 € avec la participation au nombre de prises calculé initialement avec un document fiscal recensant tous les immeubles de la ville. Par souci d'économie, il semblerait que des enquêtes de terrain soient menées afin d'affiner le nombre de prises au nombre d'immeubles effectivement habités ou habitables et limiter les coûts. Cependant la participation de la commune restera la même.

Il est 19h45, Monsieur Thomas MALIGE quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Dominique GIRMA pour le reste de la séance.

Madame MICHEL exprime sa colère sur le financement de ce projet, car Mende ne paie rien ! Le Département s'était engagé à soutenir Marvejols au vu de sa situation financière..De plus, l'opérateur se permet déjà de prendre un an de retard sur les travaux !

Madame ACHET dit qu'une réunion sur l'implantation des armoires aura lieu très prochainement en Mairie. Cela avance.

Madame de LAGRANGE regrette que ce soit l'ensemble du territoire qui, finalement, finance le branchement de Mende à la fibre, car l'opérateur se rattrape sur les autres communes, à l'avantage de Mende.

Monsieur VALENTIN indique que le surcoût mensuel pour les clients (abonnement) devrait faire qu'ils ne vont pas vouloir souscrire à la fibre rapidement.

Madame de LAGRANGE approuve. Le tarif de l'abonnement est exorbitant et fait renoncer les clients.

Monsieur le Maire reprend le projet novateur initié sur la commune d'Aumont-Aubrac, qui ferait que les clients seraient réticents. Le déploiement de la 4G et de la 5G qui est en, train d'avoir lieu ferait diminuer le nombre de clients pour la fibre.

Madame MICHEL rappelle que l'opposition a craint depuis le début que quand la fibre arrivera sur notre territoire on soit déjà passé à autre chose...

Monsieur VALENTIN fait tout de même remarquer que c'est important que Marvejols ait la fibre car si une entreprise souhaite s'installer chez nous et a ce besoin ce n'est pas négligeable. Elle ne sera pas freinée pour s'installer chez nous par un manque éventuel de moyens. Le coût réel des installations est beaucoup plus important pour l'opérateur que pour nous, Mairie.

Madame de LAGRANGE souhaite revenir sur la dette. Ne serait-il pas intéressant de rencontrer les banques pour renégocier ?

Madame ACHET répond que cela a été fait en 2016 ! Les frais de remboursement anticipé sont trop importants. On y gagne finalement rien si on n'obtient pas de renégociation des taux.

Madame de LAGRANGE demande si la majorité est retournée voir les banques depuis.

Madame ACHET répond qu'il faudra tout de même payer quelles que soient les négociations.

Madame MICHEL demande si l'ensemble des emprunts contractés n'ont pas de clause de sortie.

Monsieur le Maire répond que si, mais les conditions sont trop en défaveur de la collectivité. La durée des prêts a été allongée ce qui engendre de fait une augmentation des frais.

Madame MICHEL dit que, si elle comprend bien, il n'y a aucun intérêt à rembourser la dette pour la majorité...

Madame ACHET approuve. Nous avons plus intérêt à investir plutôt que de rembourser la dette à ce jour.

Madame MICHEL fait remarquer que beaucoup de collectivités ont obtenu des résultats en rencontrant des hauts responsables des établissements bancaires. A ce jour, nous avons 13 ou 14 emprunts et on n'arrive pas à en renégocier un seul... Cela paraît bizarre ! Notre situation est meilleure aujourd'hui et nous devrions pouvoir obtenir des résultats.

Monsieur le Maire dit que l'on peut suivre ces conseils et nous pourrions ainsi rencontrer les banques.

Selon Madame MICHEL il paraît difficile d'expliquer aux Marvejolais que leurs efforts ne vont pas servir à rembourser la dette. Or, tout est négociable, mais il faut beaucoup de volonté pour y arriver !

Madame ACHET valide le fait de prendre contact avec les banques pour en discuter.

Monsieur GALIZI approuve l'idée de pouvoir renégocier les taux. La situation financière maintenant est meilleure. Les banques vont peut-être être plus à l'écoute. On devient plus intéressant et on va réinvestir à l'avenir.

Madame MICHEL revient sur les recettes annoncées en ventes immobilières : de quoi s'agit-il ?

Madame ACHET répond que l'an passé, un local de l'abattoir a été vendu au Secours Populaire. Cette année, on a le projet de l'ETES, porté par la Région.

Monsieur le Maire rappelle que l'on s'est fait avoir par une personne qui était intéressée par l'achat de 3 maisons en centre-ville, mais elle a disparu.

Monsieur BARRERE ajoute qu'il y avait aussi une personne qui était intéressée par l'achat de la Maison DIDES, Traverse de Sénouard, qui s'est ensuite désengagée.

Monsieur le Maire dit qu'il y a eu par le passé des achats inconsidérés en immobilier, sans savoir ce qu'on en ferait par la suite. On hérite d'une situation : Maison DIDES, Hôtel ROUVIERE, maisons Rue Villette, la Goutelle, ...

Monsieur BARRERE tient tout de même à rappeler que le PETR va louer une partie des anciens locaux de l'A75, et aura par la suite probablement d'autres besoins. Cet immeuble pourra certainement y répondre. Cela va générer des recettes en location pour les années à venir.

Madame ACHET dit que Marvejols possède un patrimoine qui n'est pas négligeable, et qui est, pour partie, loué. Cela représente tout de même 400 000 € de recettes chaque année.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble du patrimoine immobilier loué a fait l'objet de rénovation. A ce jour, tout est loué.

Madame MICHEL demande si le cap des préconisations de la CRC vis-à-vis du patrimoine immobilier est tenu. Ce doit être un sujet majeur.

A ce sujet, Madame de LAGRANGE revient sur la remarque qu'elle avait faite par rapport à l'appel à projet des friches industrielles, et du site de l'abattoir.

Monsieur le Maire rappelle que c'est le site du Moulin de la Goutelle qui a été retenu pour cet appel à projet.

Vote : 21 pour – 6 contre

8) Tarifs communaux : fixation

Madame ACHET rapporte la question relative aux nouveaux tarifs communaux.

TARIFS COMMUNAUX 2019

LOCAUX	TARIFS 2019	OBSERVATIONS
SALLE POLYVALENTE – (tarifs TTC)		
Associations Marvejolaises	Gratuit pour une première utilisation Majoration si chauffage : 57.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Associations Marvejolaises	A partir de la seconde utilisation : 114.00 € par jour Jour supplémentaire : 57.00 € Majoration si chauffage : 57.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril. Gratuité sauf chauffage pour les établissements scolaires (hors association des parents d'élèves) pour les associations caritatives reconnues d'utilité publique
Associations extérieures et autres	Premier jour : 362.00 € Jour supplémentaire : 181.00 € Majoration si chauffage : 57.00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Forfait ménage en cas de non-respect du règlement d'utilisation de la salle	102.00 €	
SALLE DU CHEVAL ROUGE (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit		Gratuit
Matinée		52.00 €
Après-midi		52.00 €
Soirée		52.00 €
Journée entière		77.00 €
SALLE DE LA GOUTELLE (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit		Gratuit

Matinée	52.00 €	
Après-midi	52.00 €	
Soirée	52.00 €	
Journée entière	77.00 €	
ESPACE NOGARET (tarifs TTC)		
Réunions statutaires des associations marvejolaises et expositions à titre gratuit	Gratuit	
Salle du rez-de-chaussée		
Matinée	36.00 €	
Après-midi	36.00 €	
Soirée	36.00 €	
Journée entière	51.00 €	
Salle du Premier étage		
Journée ou soirée	102.00 €	
Complexe Sportif Marceau Crespin - Le Ranquet (tarifs TTC)		
SALLE MULTISPORTS		
	Sans chauffage	Avec chauffage*
Tarif Jour	42.00 €	62.00 €
Tarif Semaine	290.00 €	362.00 €
Tarif Mois (Juillet et Août)	378.00 €	
Salles : Dojo - Tennis de Table - Salle Polyvalente - Boulodrome		
	Sans chauffage	Avec chauffage*
Tarif Jour	32.00 €	52.00 €
Tarif Semaine	155.00 €	207.00 €
Tarif Mois (Juillet Août)	207.00 €	
* Période de chauffage : du 1 ^{er} octobre au 30 avril		
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL (tarifs TTC)		

Prêt de barrières, tables, chaises, sono, abri facile, remorque véranda à titre gracieux aux associations marvejolaises avec enlèvement et retour du matériel sur place. En cas de matériel manquant ou dégradé, l'utilisateur s'engage à régler à la Mairie la facture de remplacement ou de remise en état.

Forfait livraison	20.00 €	
Table pliante (12 places)	5.50 €	
Table pliante (6 places)	3.00 €	
Chaise pliante	0,50 €	
Barrière	2,00 €	
Grille d'exposition	1.00 €	
Percolateur à café 15 litres	20.00 €	
Podium remorque	78.00 €	
Sono véhicule ou portable	15.00 €	
Abri facile	35.00 €	
Remorque véranda	37.00 €	
Parquet (nu-piste de danse)	228.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €
Parquet (avec garde-corps- scène)	259.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €
Tente de réception	259.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €
Gradins (<i>y compris pose par deux agents</i>) les 200 places - montage exclusif à l'extérieur	518.00 €	Associations marvejolaises: 52.00 €
Chalets	11.00 € /pièce par jour 31.00 € /pièce par semaine	
Chalets	Gratuit pour les associations	
PETITS TRAVAUX TARIF HORAIRE TTC		
	Dans le cadre de la mutualisation intercommunale	Autres
Main d'œuvre	26.00 €	37.00 €
Compacteur ou élévateur (chauffeur compris)	52.00 €	

Micro-pelle (chauffeur compris)	73.00 €
Camion PL ou nacelle (chauffeur compris)	93.00 €
Tractopelle (chauffeur compris)	93.00 €
Broyeur de branches (hors main d'œuvre)	32.00 €
Balayeuse-laveuse (chauffeur compris)	104.00 €
Machine à peinture routière (hors main d'œuvre et peinture)	16.00 €
DROIT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (tarifs TTC)	
Devant de porte : abonnement annuel le m ²	8.00 €
Droit de place forains	
Boutiques le mètre linéaire	2.00 € par jour
Caravanes le jour	Goutelle et Mascousel 6.00 € par jour
Métiers au mètre m ² par jour (A régler à la trésorerie dès réception du titre de recette)	
Jusqu'à 15 m ² = 7.62 €	De 40 à 50 m ² = 27.44 €
De 15 à 20 m ² = 13.72 €	De 50 à 100 m ² = 0.46 € le m ²
De 20 à 25 m ² = 16.60 €	De 100 à 200 m ² = 0.35 le m ²
De 25 à 30 m ² = 16.77 €	Plus de 200m ² = 0.27 € le m ²
De 30 à 40 M ² = 21.34 €	Appareil à sous individuel = 2.29€
Droit de place des cirques	Forfait: 362.00 €
Caution	<ul style="list-style-type: none"> • Boutique ambulante : 50 € • Manège : 100 €
FOIRES ET MARCHES (tarifs TTC)	
Foires et marchés par mètre linéaire (minimum perçu fixé à 4 €)	1.00 €
Caution	Marchés (hors marché hebdomadaire du samedi matin et foire) : 10 €
DROIT DE STATIONNEMENT DES VEHICULES (tarifs TTC)	
Horodateurs	
Taxis	91.00 €
Participation des constructeurs par place de stationnement manquante	640.00 €
COLLECTE DES ENCOMBRANTS (tarifs TTC)	

Forfait	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Jusqu'à 1 mètre cube : 10.00 € ☞ Au -delà de 1 mètre cube : 5.00 € par mètre cube supplémentaire
---------	---

Madame ACHET reprend les tarifs qui ont évolué : les forains, et les encombrants qui seront désormais un service payant.

Monsieur le Maire revient sur les forains, qui ont, selon lui, un comportement d'envahisseurs. En effet, on constate chaque année que plusieurs caravanes, qui n'ont aucun lien avec la fête foraine, suivent le cortège des forains du 15 août, et agissent en conquérants en s'installant de force chez nous. Il indique tout de même que nous ne rencontrons aucun problèmes avec les forains qui viennent installer leurs manèges et leurs métiers. Ce sont ces suiveurs qui posent problème.

Madame MICHEL dit que nous devrions envoyer ces « suiveurs » sur l'aire des gens du voyage ?

Madame ACHET répond que les tarifs proposés ce soir sont calquées sur ceux appliqués à l'aire des gens du voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Fixer** les tarifs communaux à compter du 1^{er} juillet 2019 tels qu'indiqués dans le document annexé à la présente délibération.

Vote : 21 pour – 6 abstentions

9) Organisation des animations « Les estivales de la Daurade 2019 » : demande de subvention auprès de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Madame CHAUVEAU indique qu'en 2018, la commune de Marvejols a entrepris la définition, l'élaboration et la mise en œuvre d'une saison estivale culturelle dans le cœur historique de la Ville.

Fort de la réussite de cette initiative, elle met en œuvre la seconde édition de sa politique d'animation culturelle du bassin de vie intitulé « Les estivales de la Daurade ». Un programme d'animation organisé autour de 6 soirées placées sous le signe du divertissement, de la découverte d'arts multiples, tels que le cinéma, le théâtre, la musique.

Cette saison estivale s'inscrit également dans l'objectif de renforcer les liens sociaux entre les habitants et développer l'attractivité pour participer à la dynamisation et la revitalisation du « Cœur de Ville ».

Ce programme est estimé à **17 000 € TTC**

Afin de pouvoir mener ces actions et d'en assurer le financement, une subvention la plus large possible est sollicitée de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Approuver** ces dépenses de fonctionnement
- **Demander** une subvention la plus large possible auprès de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée
- **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

10) Marché de travaux de rénovation du crépi mur nord de l'Eglise Notre Dame de la Carce : attribution

Monsieur le Maire indique que la commune participe activement à la restauration de l'église Notre Dame de la Carce, en étroite collaboration avec l'association pour la restauration de l'Eglise de Marvejols (APREM).

Monsieur Jean-François TALANSIER, Président de cette association, lui avait fait part de la nécessité de procéder à des travaux de réfection du crépi du mur nord de cet édifice, usé par le temps et laissant craindre des conséquences importantes si rien n'était entrepris. Une consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre a été faite. Le Maître d'œuvre retenu a été PRONAOS. Le DCE étant réalisé, en septembre 2018, le Conseil municipal s'est prononcé pour lancer une consultation pour les travaux de rénovation du crépi mur nord de l'Eglise Notre Dame de la Carce.

La Commission MAPA s'est réunie le mercredi 10 avril 2019 à 11H00 pour l'analyse des offres. Elle a analysé les offres et donné son avis sur le choix des entreprises à retenir pour ce marché.

Ce marché de travaux a été estimé à 49 800.00 € HT soit 59 760.00 € TTC et se décompose en 4 lots :

☛ Lot n° 1 : Maçonnerie – Enduits à la chaux

Estimatif du lot : 41 500 € HT soit 49 800 € TTC

4 offres reçues :

☛ S&B : 23 486.00 € HT, soit 28 183.20 € TTC

☛ Salles et Fils : 16 959.00 € HT, soit 20 350.80 € TTC

☛ SAS Fabre Franck : 30 322.50 € HT, soit 36 387.00 € TTC

☛ SAS Vermorel : 36 935.05 € HT, soit 44 322.06 € TTC

Choix de la Commission : **SAS Fabre Franck**

☛ Lot n°2 : Couverture – Zinguerie

Estimatif du lot : 2 000.00 € HT, soit 2 400.00 € TTC

2 offres reçues :

☛ Lozère Charpente : 4 639.00 € HT, soit 5 566.80 € TTC

☛ SARL Fournier Jean-Pierre et Fils : 5 792.45 € HT, soit 6 950.94 € TTC

Choix de la Commission : **Lozère Charpente**

☛ Lot n° 3 : Protection des vitraux

Estimatif du lot : 3 300.00 € HT, soit 3 960.00 € TTC

3 offres reçues :

☛ Atelier Saint Clair : 5 576.00 € HT, soit 6 691.20 € TTC

☛ Atelier Thomas : 6 035.00 € HT, soit 7 242.00 € TTC

☛ SARL Privat : 7 952.50 € HT, soit 9 543.00 € TTC

Choix de la Commission : **Atelier Saint Clair**

☛ Lot n° 4 : Menuiseries bois traditionnelles

Estimatif du lot : 3 000.00 € HT, soit 3 600.00 € TTC

1 offre reçue :

↳ Atelier Druilhet : 5 575.00 € HT, soit 6 690.00 € TTC

Choix de la Commission : **Atelier Druilhet**

Madame MICHEL indique que les Bâtiments de France ont tendance à nous faire faire des enduits à la chaux...Alors, elle souhaiterait connaître la surface concernée dans le cas présent afin de pouvoir chiffrer le coût au m². Elle souhaite qu'on lui communique cette surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

• **Approuver** le choix des offres économiquement les plus avantageuses, tel que défini ci-dessous, après avis de la Commission MAPA pour la réalisation de ces travaux :

- Lot n° 1 : SAS Fabre Franck, pour un montant de 30 322.50 € HT, soit 36 387.00 € TTC

- Lot n° 2 : Lozère Charpente, pour un montant de 4 639.00 € HT, soit 5 566.80 € TTC

- Lot n° 3 : Atelier Saint Clair, pour un montant de 5 576.00 € HT, soit 6 691.20 € TTC

- Lot n° 4 : Atelier Druilhet, pour un montant de 5 575.00 € HT, soit 6 690.00 € TTC

• **Autoriser et mandater** Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles, et notamment ledit marché ainsi que toutes les pièces relatives à son exécution

Vote pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

A/ Madame MICHEL a entendu dire qu'un permis modificatif aurait été déposé par l'Entreprise CHAUSSON dans le cadre du contentieux existant, qu'en est-il ?

Monsieur BARRERE répond qu'aucun permis modificatif n'a été reçu en Mairie.

B/ Madame MICHEL souhaite faire savoir à Monsieur le Maire que l'installation récente d'un food-truck aux abords du Tribunal ne donne pas du tout satisfaction aux commerçants proches ! Eux sont soumis à des taxes, des impôts, ont fait le choix de s'installer et d'investir, pour certains récemment, afin de faire vivre la cité et sont très mécontents ! Le food-truck n'est pas soumis à toutes ces taxes.

Monsieur le Maire assume seul cette responsabilité. Il est personnellement pour la liberté du commerce et s'étonne que ces personnes puissent exiger du Maire de limiter l'offre commerciale où qu'elle soit !

C/ Madame MICHEL a entendu parler de dysfonctionnements en interne entre la hiérarchie et des agents. Elle souhaite en savoir plus.

Monsieur le Maire répond que des instances existent pour cela. Elles ont été saisies. Il ne souhaite pas aborder cette question en Conseil municipal.

Madame MICHEL insiste en disant que Monsieur le Maire a l'obligation de parler à l'opposition de ce genre de soucis de management.

Monsieur le Maire répète que les instances adaptées ont été sollicitées.

D/ Madame HUGONNET revient sur le fait qu'une réunion à laquelle elle était associée a été annulée sans qu'elle en ait été informée en amont. Elle a appris l'information en Mairie, lorsqu'elle s'est présentée pour y assister. Elle trouve cela difficilement admissible et souhaiterait être informée à l'avenir de toute annulation.

Monsieur le Maire et Monsieur MOULIS s'en excusent et veilleront à ce que cela n'arrive plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Merle".

Marcel MERLE

ACHET Elisabeth	BAKKOUR Abdeslam	BARRERE Jean-Pierre	BUNEL Josiane
CALMETTES Denise	CHAUVEAU Juliette	COCHET Hervé	de LAGRANGE Monique
DELMAS Roselyne	FELGEIROLLES Aymeric	FOISY Christine	GALIZI Raphaël
GIRMA Dominique	HUGONNET Valérie	MABRIER Bernard	MALIGE Thomas
MATHIEU Elisabeth	MICHEL Angélique	MOULIS Marc	NOGARET Lise
PALUMBO-COCHET Marjory	PIC Jérémy	PINOT Bernard	SEGURA Matthias
SOLIGNAC Emmanuelle	VALENTIN Jean-Louis		